



Assemblée communale ordinaire du 22 avril 2008

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2007 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Comptes du Foyer St-Joseph 2007
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
3. Comptes communaux 2007
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
 - d) comptes d'investissements
 - e) rapport de la commission financière
 - f) approbation
4. Divers

Présidence M. Olivier Allaman, Syndic

Membres présents 120 personnes dont 1 arrive après l'approbation des comptes du Foyer St-Joseph + un membre du personnel administratif non citoyen de Sâles

Scrutateurs Michel Fahrni, Alexandre Oberson, Pierre Mauron et Fabrice Maradan

Mardi 22 avril 2008, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Olivier Allaman, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens. Il présente le nouveau conseiller communal, Monsieur Samuel Menoud qui a repris les dicastères des bâtiments et des ordures ménagères. Ce dernier est accueilli sous les applaudissements de l'assemblée.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribués en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 15 du 11 avril 2008.

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2007

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet ; un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.

Approbation : le procès-verbal est approuvé, à main levée, à l'unanimité.



► 2. Comptes du Foyer St-Joseph 2007

a) Présentation

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation des comptes 2007 du Foyer St-Joseph qui se soldent par un bénéfice de Fr. 429.68 après amortissements extraordinaires et provisions.

b) Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes 2007 du Foyer St-Joseph tels qu'ils ont été présentés.

c) Approbation

Les comptes 2007 du Foyer St-Joseph sont approuvés, à main levée, à l'unanimité.

► 3. Comptes communaux 2007

a) comptes de fonctionnement

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration / charges Fr. 377'400.- / produits Fr. 101'210.-

Assemblées, conseil communal : jetons du conseil communal Fr. 12'000.- moins élevés qu'au budget.
Administration générale : comptes légèrement en-dessous du budget.

1. Ordre public / charges Fr. 73'651.- / produits Fr. 33'802.-

Protection juridique : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune.

Justice : il s'agissait du dernier exercice de la Justice de Paix de Vulruz qui a été remplacée par la Justice de Paix de la Gruyère le 1^{er} janvier dernier.

Police du feu : en charges, la solde des pompiers et l'achat de matériel; en produits, les taxes d'exemption et la subvention ECAB pour l'achat de matériel.

Militaire : participation au stand de tir.

Protection civile : en charges, le versement au fond de réserve PC; en produits, les contributions de remplacement des abris PC.

2. Enseignement et formation / charges Fr. 991'326.- / produits Fr. 128'974.-

École enfantine : participation aux dépenses cantonales.

Cycle scolaire obligatoire : Fr. 90'000.00 supplémentaires pour le CO2 (encore pour les 28 prochaines années).
Les recettes sont constituées essentiellement du remboursement cantonal pour l'achat et les frais des bus scolaires.

Écoles spécialisées : contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie.

Formation professionnelle : participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

Administration scolaire : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique.

Bâtiments scolaires : rafraîchissement de la salle de classe de Maules pour accueillir l'école enfantine ; les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs / charges Fr. 164'819.- / produits Fr. 7'401.-

La participation au Conservatoire a été revue à la baisse en raison de la diminution du nombre d'élèves de la commune.

4. Santé / charges Fr. 322'853.- / produits Fr. 24'677.-

M. le Syndic présente, sous forme de schémas, la répartition des différents postes de ce dicastère.



5. Affaires sociales / charges Fr. 416'600.- / produits Fr. 2'959.-

Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles aux nombres d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.

Homes : au vu de l'excellent exercice réalisé par le Foyer St-Joseph, aucun déficit n'a dû être reporté dans les comptes communaux.

Assistance : concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère

6. Transports et communications / charges Fr. 338'622.- / produits Fr. 78'171.-

Les frais liés au déneigement se montent à Fr. 24'000.- pour un budget prévu à Fr. 40'000.-. L'entretien des routes a coûté Fr. 25'500.-.

La facturation du service à des tiers correspond à la ventilation des heures effectuées par l'employé communal pour les autres dicastères, principalement l'entretien des bâtiments communaux.

7. Environnement / charges Fr. 568'185.- / produits Fr. 504'721.-

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

Ordures ménagères : le taux de couverture par des taxes est de 80%.

8. Economie / charges Fr. 8'634.- / produits Fr. 31'057.-

L'exercice 2007 du Triage forestier du bassin de la Sionge a généré un bénéfice pour notre commune de Fr. 25'200.-.

9. Finances et impôts / charges Fr. 699'539.- / produits Fr. 3'060'048.-

Le ménage communal tourne avec un budget d'environ 3 millions de francs. Les recettes proviennent principalement de l'impôt et plus particulièrement celui des personnes physiques. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques représente la moitié des recettes.

Pour conclure, il est à relever que les comptes de fonctionnement 2007 bouclent avec un excédent de produits de Fr. 11'391.- après amortissements extraordinaires de Fr. 196'843.-. Cet excellent exercice s'explique par des rentrées extraordinaires au niveau des gains immobiliers et des charges liées globalement moins élevées qu'initialement annoncé par les Services de l'état. Bénéfice sur les ventes de terrains : Fr. 25'993.-.

b) rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2007 de fonctionnement tels qu'ils ont été présentés.

La discussion est ouverte : aucune remarque

c) approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes de fonctionnement 2007 sont approuvés à raison de 113 oui et 7 abstentions (conseillers communaux).

d) Comptes d'investissement 2007

Administration :

Le montant de Fr. 5'000.- n'a pas été dépensé ceci en prévision du changement de logiciel en 2008.

Bâtiments scolaires

Les Fr. 93'144.- de produits résultent de l'opération comptable d'amortissements extraordinaires sur le fonctionnement 2008.

Sortie secours de la halle de gym :

Les travaux seront effectués durant l'été 2008, c'est pourquoi ils ont été provisionnés dans les comptes d'investissements 2007.

Route du Haut-des-Roches

Cette route a subi une réfection pour un montant global de Fr. 125'000.-.



Aménagement du quartier En l'Haut-des-Roches

Epurateur : Fr. 70'700.-

Autres travaux : Fr. 466'078.-

Ventes de terrain : Fr. 412'757.-

Construction de canalisations :

Fr. 100'000.- étaient prévus au budget pour l'assainissement du hameau de Treyfayes. Ces travaux sont actuellement en cours de réalisation.

La commune boucle avec un excédent de dépenses d'investissement de Fr. 453'821.- pour un total de charges de Fr. 1'106'424.-.

e) rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif aux comptes d'investissement 2007 et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Questions : aucune

f) approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes d'investissements 2007 sont approuvés à raison de 113 oui et 7 abstentions (conseiller communaux).

► 10. Divers

Planification des investissements à 4-5 ans :

La nouvelle loi sur les communes impose un plan financier à 5 ans qui inclut une planification des investissements. Les chiffres proposés sont purement indicatifs. Certains délais sont imposés par le Canton, d'autres peuvent être modifiés.

La parole est donnée à l'assemblée :

Frossard Sébastien : informe les personnes présentes que l'entrée en vigueur d'une 2^{ème} année d'école enfantine a été repoussée à 2013-2014 avec une éventuelle option facultative.

Menoud Lucien : demande ce qu'il en est de la possibilité de raccorder des bâtiments au réseau du gaz.

Brodard Charly : la laiterie de Rueyres-Treyfayes était intéressée ce qui aurait permis de raccorder l'école toute proche. Le projet a été abandonné car trop coûteux. Frigaz était intéressé par la zone industrielle de Bulle et non pas par Sâles.

Savary Christian : par souci d'économie d'énergie, peut-on couper l'éclairage public une partie de la nuit ?

Savary Guy : ne peut pas répondre dans l'immédiat mais va s'informer.

Descloux Gilbert : au vu du développement de la commune, M. Descloux pense qu'il y a certaines structures à mettre sur pied. Il a entendu parler du départ de certains grands revenus dont Bumotec.

Allaman Olivier : Bumotec est en constante expansion depuis sa création et a toujours pu compter sur le soutien de la commune. L'entreprise a, par ailleurs, commencé ses activités dans un bâtiment communal (halle Magnin). Aujourd'hui, Bumotec est à l'étroit malgré son extension de l'autre côté de la route. Malheureusement, l'entreprise est entourée de terrains agricoles et se retrouve coincée. La commune a fait plusieurs propositions à Bumotec, à savoir :

1. lui vendre l'intégralité de la surface restante dans la zone artisanale de la Joretta. Bumotec a estimé que la surface n'était pas suffisante ;
2. condamner la route communale afin d'unifier les 2 unités ;
3. réunir les 2 options précitées.

Bumotec n'a retenu aucune des solutions proposées par la commune.

Donzallaz Georges : demande quelle serait la perte en cas de départ de Bumotec ?

Allaman Olivier : la richesse d'une commune c'est les gens et non pas les entreprises même s'il estime dommage de perdre une entreprise.



La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h00 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié au cours duquel une attention sera remise à tous les participants de la patrouille des Glaciers. M. Moret, vainqueur de l'édition 2008, relatera son aventure.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

Le Syndic